



Mairie d'Entraigues
Service Urbanisme
35 Place du 8 mai 1945

84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Avignon le, 11 avril 2024

Chambre Départementale
d'Agriculture

Site Agroparc – TSA 58432
84912 Avignon Cedex 9
04 90 23 65 65

Unité Foncier, Urbanisme & Droit des
Sols

Dossier suivi par : Théo DOIZE
Chargé de missions Foncier & Droit des
Sols
theo.doize@vaucluse.chambagri.fr

Objet : Accusé de réception Modification n°5 du PLU de la
commune de Vedène

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous confirmer par la présente que la Chambre
d'Agriculture de Vaucluse, sollicitée en qualité de Personne
Publique Associée, a bien réceptionné votre demande d'avis sur
la procédure citée en objet en date du 22 mars 2024 et
comportant votre projet de PLU modifié.

A compter de cette date, et en vertu de l'article L153-40 du Code
de l'Urbanisme, la Chambre d'Agriculture bénéficie du délai prévu
par la saisine pour produire un avis explicite.

Si l'absence de transmission d'un avis au terme du délai prescrit,
cela donne naissance à un avis tacite favorable, notamment dans
l'hypothèse d'une absence d'enjeu agricole majeur. Il demeure
que cela n'interdit pas, le cas échéant, la transmission d'un avis
explicite postérieurement. Dans ce cas, même si un avis tacite
favorable a été rendu initialement, il appartiendra à l'autorité
compétente de produire l'avis explicite postérieur dans le dossier
d'enquête publique, sous réserve qu'elle dispose d'un délai
suffisant pour le faire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma
considération distinguée.

Service Unité Foncier,
Urbanisme et Droit des Sols

